

ARRÊTÉ DEP-2026-272 PORTANT NOMINATION DU JURY
DU CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE
AGENT VÉRIFICATEUR D'APPAREILS EXTINCTEURS

La directrice du service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-22 et D 337-23 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 21 octobre 2004 portant création du certificat d'aptitude professionnelle d'agent vérificateur d'appareils extincteurs ;

Vu l'arrêté rectoral DEP-2026-1002 conjoint nommant les présidents de jurys aux certificats d'aptitude professionnelle ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission du certificat d'aptitude professionnelle d'agent vérificateur d'appareils extincteurs pour la session 2026 dans les académies de Créteil, Paris et Versailles, est ainsi constitué :

Présidente :

Madame Pauline MARTIN, professionnelle

Vice-président :

Monsieur Nicolas CAILLEAU, inspecteur de l'Éducation nationale

Enseignantes :

Madame Irène LUESMA

Madame Marie FEREYROLLES

Madame Nabila LASSOUED-REJAIBI

Madame Yasmina HERNANDEZ

Professionnels :

Monsieur Christophe DAUGERON

Monsieur Fabien PENEZ

Monsieur Frédéric CAMUS

Monsieur Yves BORN

Article 2 : La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 05 juin 2026.

La directrice du service interacadémique
des examens et concours


Aurore COLLET